

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE



AVIS D'ÉBULLITION **PRÉVENTIF** DE L'EAU POUR LES ADRESSES SUIVANTES :
2,3,4,5,6,7,8,9, LA RUE DU COLLÈGE

En raison d'un bris de conduite et de l'arrêt de la distribution du réseau d'aqueduc sur **la rue du Collège**, il est recommandé de pas utiliser l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons, pendant au moins deux minutes, ou utilisez de l'eau embouteillée. Voici les adresses concernées: **2,3,4,5,6,7,8,9, LA RUE DU COLLÈGE.**

Nous vous invitons à partager le présent avis avec vos connaissances et voisins, notamment des personnes isolées ou dont la santé est précaire.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant deux minutes, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Jetez les glaçons (n'oubliez pas les réservoirs des réfrigérateurs).

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Un avis vous sera envoyé dès que l'eau de consommation sera de retour à la normale. De plus, la population est invitée à vérifier la limpidité de l'eau avant de procéder au lavage des vêtements.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service des travaux publics en composant le 450-246-3201 poste 1810.

La municipalité de Lacolle s'excuse des incon vénients liés à ces travaux nécessaires au maintien de la qualité du service, et vous remercie de votre compréhension.

DONNÉ À LACOLLE ce 31 octobre 2024

Silvio Gaudio
Directeur général